

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS



## DÉLIBÉRATION DU 11/04/2023 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

### Nombre de membres :

En exercice : 7  
Présents : 6

### A l'unanimité

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

Date de convocation : 28/03/2023

Présents : M. MÉTIER Antony, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. CHENAULT Yohann

Excusé ayant donné procuration : M. BÉZILLE Bruno à M. PELLETIER Laurent

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

### D\_AFR\_2023\_06 – Budget primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D\_AFR\_2022\_06 du 08 novembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le compte de gestion **2022**,

Après avoir voté le compte administratif **2022**,

Après avoir inscrit au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif les résultats (excédents) **2022** de **15 152,51 €**,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes **2023**,

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **vote** le budget primitif **2023** qui s'équilibre en dépenses et en recettes uniquement :

♦ en section fonctionnement **20 100,00 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 12/04/2023

Le Président,

MÉTIER Antony

